



DELEGATION SPECIALE DE SIGNATURE

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Décret n°2016-473 du 14 avril 2016 portant création des CCI Locales de l'Artois, Grand Hainaut, Grand Lille et Littoral Hauts-de-France,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment son article 2.2.8,
- Vu la délibération de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France en date du 21 mars 2024 portant sur la délégation de compétences au Président,
- Vu la délibération de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France en date du 24 février 2022 et 30 novembre 2023 approuvant la cession de l'ensemble immobilier sis rue des Grandes Ecoles, rue du Chevalier de la Barre et rue Lesueur à Abbeville,

Sur proposition de Monsieur David BRUSSELLE, Directeur Général,

Décide :

De donner délégation de signature spéciale à **Monsieur Arnaud JANSEN**, Directeur Immobilier de la CCI Littoral Hauts-de-France, à l'effet de signer l'acte notarié relatif à la cession, au profit des sociétés NEXITY PATRIMOINE ET VALORISATION et CHATELET, ou de toutes personnes morales qui se substituerait à elles, de l'ensemble immobilier sis au 1 rue des Grandes Ecoles et 20 rue du Chevalier de la Barre, 26 rue Lesueur et 30 rue Lesueur à Abbeville, pour un montant de huit cent quatre-vingt mille euros hors taxes et hors droits (880 000 € HT/HD).

La présente délégation de signature n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance.

Fait à Lille, le 25 avril 2024,


Philippe HOURDAIN
Président